

Chanoine Brugière

# Marsac sur l'Isle



Société Historique et Archéologique du Périgord  
Fonds Pommarède

Marsac

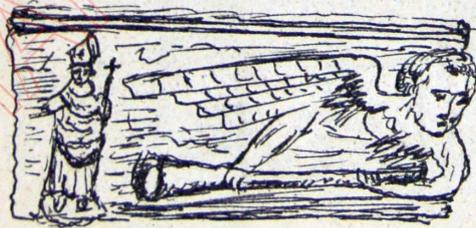
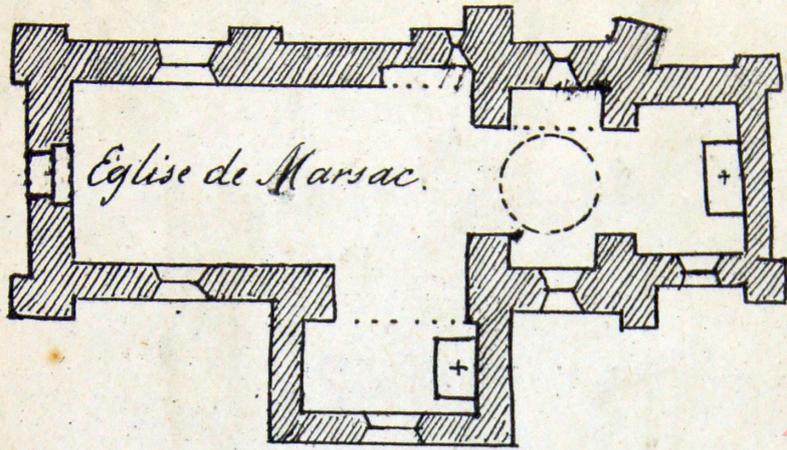
Marsac



7.	le Bourg Plaine 28	la Cave 20. 7. Pl.	la Prunerie. 20 28. Pl
	la Barde 3.0. 9. H	le Chambon 2 1/2 0.3. Pl	la Roche. 3 1/2 0.1 Pl.
	Beau lieu. 1.50. 1. Pl.	les Courtes 1 1/2 5.4. H.	tuilerie . 1.50
	les Bernardoux. 1.0.10. Pl	l'Evêque. 10. 8. Pl.	chez Héraut. 25.
	G <sup>d</sup> Biard 2 1/2 5.0. H	les Mondaines 3 1/2 5.0	la Machinie
	la Bouzonnie. 1.50. 9. H	Payenchet 1 1/2 5.0. 4.	le Verdier
	les Brandes 1 1/2 0.5. 1. P.	le Pigeonnier. 125. 1	les Papeteries.

Marsac.	
Testut Antoine	1803
Chabanas Pierre	1831
Bernis	1843
Montagut	1849
Bernis	1853.

Ligeoix	1859.
Montagut Marc.	1871.
Courteix	1875
Bernis	1876.
Montagut Marc	1877.



*Sculptures des corniches de l'imposte, au portail. (HB).*

Marsac. 609 hab. (1884); 1.002 hect; 87-185 altit.

Route Nat. 89.

Sol en général argile siliceux ou argile calcaire, plusieurs carrières de pierre les unes excellentes, les autres gélives. (Autrement dit) crétacé supérieur. Carrières. Mollasse, Alluvions.

Air très sain.

Revenus. commune (1884): 1,451<sup>fr</sup> 20<sup>c</sup>

Fabrique (1881) 265<sup>fr</sup> chaises; le tout 706<sup>fr</sup>

Délimitation. La commune de Marsac qui comprend aujourd'hui, avec le territoire de la paroisse quelques villages de la paroisse de Chancelade (Sallegourde, la Prairie, Bellevue, Monplaisir, Saeronte, Laforest, partie de Pont de la Beduironne) comprenait en outre autrefois (jusqu'en 1825) dans la commune de Notre-Dame de Sarilhac une enclave composée des villages de Puydaquillon, Aurrière et le Pénier. Ces deux sections lui furent enlevées dans une nouvelle délimitation des communes, mais sur la réclamation du maire, l'enclave de Chancelade fut restituée à Marsac au point de vue civil en sorte qu'elle est comprise dans cette commune et figure sur le plan cadastral terminé en 1828. Voici la copie de la réclamation, copie certifiée conforme par le géomètre en chef du cadastre.

15 février 1827. « Après avoir reconnu la limite actuelle telle qu'elle est décrite ci-dessus et indiquée en couleur rouge au croquis ci-joint M. le Maire de Marsac nous a observé que par l'effet de la délimitation des communes, celle de Marsac ne pourra pas se voir tenir en regard au peu de territoire et de population qui lui restera l'extraction de l'enclave de Petit Marsac (c. à d. les villages énoncés plus haut) réunie à Notre-Dame, et celle de Sospinasse qui sera réunie à Chancelade la réduisent dans cet état. Il est donc absolument nécessaire d'ajouter à Marsac un nouveau territoire le bien public l'exige et la justice le réclame ainsi que sa position. Ce moyen est le seul pour qu'elle puisse rester et payer à ses différentes dépenses et surtout pour pouvoir payer la maison presbytérale dont elle a fait l'acquisition etc... »

D'après l'état des paroisses dressé le 24 avril 1825 par le Préfet de concert avec l'Evêque et approuvé par le Gouvernement, l'enclave de Chancelade fut attribuée à cette paroisse et cela avec raison car lorsque les eaux de la rivière de l'Ulle sont grossies par les pluies il y a du danger pour passer et aborder à l'autre rive. A cette occasion les Registres de l'Etat civil et religieux de Marsac mentionnent un épouvantable accident qui coûta la vie à 9 personnes. « Ces neuf personnes, écrit le Curé, ont eu le malheur de se perdre le jour de l'Ascension,

» 20 mai 1784, jour malheureux! Au retour d'une  
» procession que nous avions eue faire au-delà  
» de la rivière, en voulant la repasser, elles se  
» noyèrent. Sans doute que Dieu n'avoit pour  
» agréable cette procession, aussi je lui promets  
» bien de même qu'à deux autres personnes de  
» la Ste-Trinité et à toute la cour céleste que,  
» de ma vie ni de mes jours, je ne la ferai.  
» J'exhorte tous mes successeurs qui liront le  
» récit de ce tragique événement de ne point  
» céder, comme j'ai eu le malheur de le faire,  
» aux cris et aux demandes d'une aveugle  
» populace, de ne point faire cette procession,  
» quand on la demanderait. Cette perte  
» terrible doit les faire tenir bon contre de  
» semblables et indiscrettes demandes. Dieu  
» veuille que mon exhortation aye son effet,  
» que mes successeurs ayent plus de fermeté  
» dans la direction des fidèles de cette paroisse. Je  
» le leur souhaite de tout mon cœur.

Girardeau, Curé de Marsac.

Voici les noms de ces neuf personnes qui furent  
ensevelies le même jour: Pierre Beaudet, cava-  
lier en semestre, du régiment du Roi; Jean  
Savergne, domestique; Martial Sagarde, id.;  
Etienné Bourbon tailleur de pierres; Jean  
Buisson; Jeanne Brachet, âgée de 16 ans; Péron-  
ne Parard âgée de 19 ans; Jeanne Bonnet  
âgée de 17 ans; Antoinette Jammet, épouse  
de Léonard Deschamps, âgée de 24 ans.

(Voy. le Chroniqueur, année 1855 p. 64).

— Patrons: La paroisse de Marsac a deux  
patrons. Le patron principal est S.<sup>t</sup> Saturnin  
qu'on fête le 29 novembre. Un grand nombre  
de registres paroissiaux des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles  
porte cette suscription « paroisse » ou « église  
de S.<sup>t</sup> Saturnin de Marsac ». Le patron se-  
condaire est S.<sup>t</sup> Jean dont on célèbre la fête  
le dimanche qui suit le 24 juin. En tête  
des registres paroissiaux de 1745 et 1746 on  
lit «... baptêmes, mariages et mortuai-  
res de la paroisse de S.<sup>t</sup> Jean de Marsac ».  
La chapelle actuelle de la Vierge était, dit-on,  
consacrée à S.<sup>t</sup> Jean. On y vénérât une statue  
de S.<sup>t</sup> Jean qu'on voit encore dans l'église.  
Après la Révolution on y transporta l'autel  
de la chapelle de S.<sup>t</sup> Augustin qui dépen-  
dait autrefois de Marsac et qui était alors  
démoli. Sur cet autel on venait rouler les  
enfants malades pour les faire revenir en  
santé. Il a été remplacé par l'autel ac-  
tuel de la Vierge à laquelle la chapelle a  
été enfin consacrée.

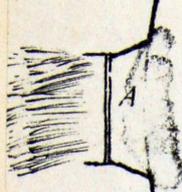
Eglise: L'église de Marsac appartient à  
diverses époques. Quelques fenêtres en plein  
cintre d'une étroite dimension annoncent

un âge reculé, tandis que dans la nef de larges ouvertures dont la hauteur n'est pas proportionnée accèdent une époque récente. L'abside est romane du XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècle. Entre l'abside et la nef une coupole qui surmonte un clocher carré est encadrée dans quatre arc-boutants dont les supports forment un étroit jubé. Deux de ces arcs sont en plein cintre tandis que les deux autres nous offrent l'ogive à sa naissance. La nef est percée à droite d'une chapelle qui est dédiée à la Vierge. Comme un assez grand nombre d'églises en Périgord l'axe de l'église de Marsac incline vers la gauche ce que les archéologues expliquent en disant qu'il symbolise le Christ mourant sur la Croix. Un gracieux autel en marbre blanc décore le sanctuaire dont le front est en grande partie occupé par un tableau représentant Notre Dame de Pitié, bonne copie de Carrache. Les murs de l'édifice sont ornés d'un joli chemin de croix dont les couleurs appliquées sur une toile préparée avec soin résistent bien à l'humidité. Il y a aussi un autre tableau représentant la Vierge avec son divin Enfant. L'œuvre est bonne mais le caractère pas assez religieux. Le portail de l'église de Marsac est du XV<sup>e</sup> ou du XVI<sup>e</sup> siècle. L'archivolte a quelques saillantes; elle est supportée à gauche par une sculpture représentant un évêque tenant une croix, probablement S<sup>t</sup> Saturnin. De l'autre côté est un moine qui tient un objet qu'on peut prendre pour une palme ou plutôt un bâton de pèlerin. La pierre est détériorée en cet endroit. La petite corniche de l'imposte repose de chaque côté sur un ange dont la tête fait angle. Celui de gauche tient la trompette qui annonce le redoutable jugement, celui de droite étale en banderole le livre de vie.

La cloche de Marsac, qui pèse environ 700 liv. porte cette inscription en capitales romaines :  
« JESVS MARIA . SANCTE SATVRNINE ORA PRO NOBIS . 1584 .  
FVST FAITE POVR SERVIR A MARSAC . »

Presbytère. Les bâtiments et jardin de l'ancien presbytère furent vendus le 7 prairial an IV. Adjudicataire Joseph Giry, 3.030<sup>fr</sup> (à payer 2.870<sup>fr</sup> doit 487<sup>fr</sup> 10<sup>cs</sup>). arch. dép. série P 550 N<sup>o</sup> 2.  
« L'ordonnance du 16 août 1825 autorise l'acquisition moyennant la somme de 3.200<sup>fr</sup> d'une maison appartenant au S<sup>t</sup> Sacerbertie pour en former un presbytère et l'imposition en six années de la somme de 3.400<sup>fr</sup> pour en payer le prix en principal et accessoires. Acte en date du 6 avril 1826 devant Guillard notaire à Périgueux par lequel le sieur Sacerbertie vend cette maison moyennant la somme de 3.200<sup>fr</sup>. » (Archiv. dép. Travaux Communaux).

Bassin de la fontaine  
de Marsac.



A. B. Bouches de déversoir.  
La profondeur de la fontaine  
est de 1<sup>m</sup> 75<sup>cm</sup> au milieu et de  
0<sup>m</sup> 85<sup>cm</sup> sur les bords.  
L'ellipse tronquée est de 20 mètres.  
Les bouches A. et B. ont 0<sup>m</sup> 40<sup>cm</sup>  
à leur plus petite largeur. L'eau  
a sa source apparente dans le  
bassin; lorsqu'elle est arrivée à  
sa plus grande élévation,  
elle s'échappe avec beaucoup  
d'impétuosité par les deux  
bouches.

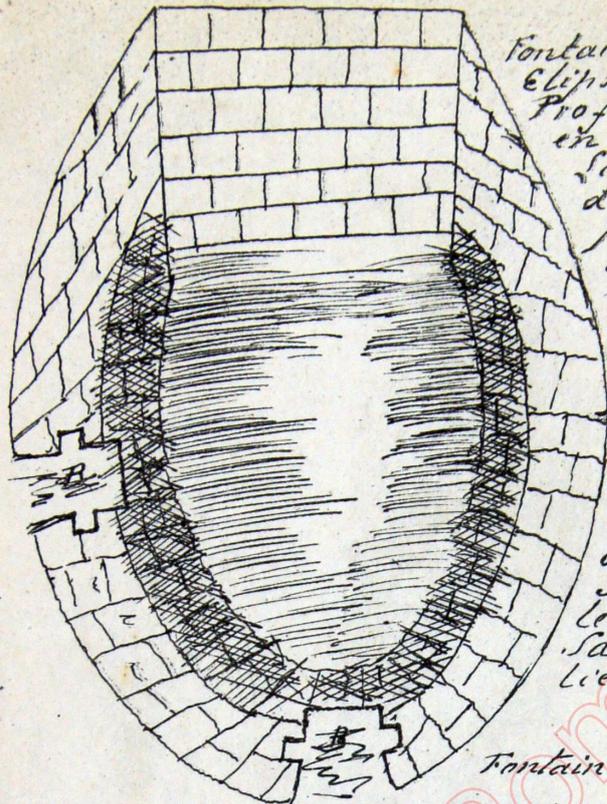
Cette fontaine est située  
entre le saut du Chevalier  
et Marsac à 600<sup>m</sup>  
du bourg. Elle se  
vide 3 fois en  
24 heures.

H. Bruguier

Fontaine intermittente de Marsac. Cette fontaine  
que les paysans toujours cessent (la fontaine qui cesse de  
couler) se vide en temps moyen trois fois en 24  
heures. En hiver, surtout après de grandes pluies,  
elle ne cesse de couler que pendant une demi-  
heure après quoi elle coule de nouveau pen-  
dant six heures environ. Elle ne se vide jamais  
entièrement et il serait impossible de l'épuiser;  
on n'aurait d'ailleurs pas un temps suffisant  
dans l'intervalle du reflux. Quelques auteurs an-  
ciens ont avancé que cette fontaine communi-  
quait avec la mer qui la faisait participer de  
son flux et reflux. Il n'en est rien cependant et  
on en trouve la raison dans l'explication suivante  
mise à la portée de tous par mon ancien professeur de  
physique aujourd'hui vicaire Général du Diocèse  
(M. l'Abbé Dufour). L'eau en circulant dans l'intérieur du sol  
rencontre un réservoir d'où elle ne peut sortir que par un conduit  
recourbé qui s'élève à la surface de la terre et dont la cour-  
bure extrême correspond à la partie la plus haute du réser-  
voir. Ce conduit dans un temps donné enlève au réservoir  
plus d'eau que celui-ci n'en reçoit. Par suite de la circula-  
tion de l'eau dans l'intérieur de la terre le réservoir  
se remplit: Quand l'eau monte jusqu'à la courbure de ce  
conduit celui-ci la déverse à l'extérieur et la source coule à la  
surface du sol. Après un certain temps le réservoir sera épuisé,  
le conduit se vide et l'écoulement s'arrête pour recommencer  
quand le réservoir sera de nouveau rempli. Le conduit recour-  
bé fait l'office d'un siphon. L'intermittence durera tant  
que le niveau de l'eau ne sera pas arrivé à la hauteur de la courbure

Il se fait l'office d'un siphon et explique l'intermittence  
de l'écoulement. L'intermittence durera tant que  
le niveau de l'eau ne sera pas à la hauteur de la  
courbure.

L'eau de cette fontaine est très malsaine. Plusieurs per-  
sonnes qui en ont bu m'ont dit avoir aussitôt res-  
sentir de très douloureuses coliques. Au rapport de  
M. Bleyne pharmacien elle manque d'air ce qui peut  
être occasionné par son séjour au sein de la terre.



Fontaine intermittente.  
 Ellipse tronquée 20 m.  
 Profondeur 1m 50<sup>cm</sup>.  
 en moyenne.

Sa largeur moyenne  
 des bouches B  
 par lesquelles  
 la fontaine se  
 vide lorsque  
 l'eau est arrivée  
 à la partie su-  
 périeure du

siphon 0.60<sup>m</sup>.  
 Cette fontaine,  
 qui se vide trois  
 fois en 24 heures,  
 est située à  
 600 mètres de  
 Marsac, Entre  
 le bourg et le  
 Saut-de-Cheva-  
 lier.

Fontaine intermittente.

La fontaine intermittente de Marsac est célèbre depuis la plus haute antiquité. Il semble même que le bourg lui doit son nom (Aqua Martis). Ses paysans l'appellent le four Cesso (la fontaine qui cesse de couler). En temps ordinaire elle se vide en huit heures, mais dans les grandes pluies, elle ne cesse de couler que pendant une demi-heure environ, mais elle n'est jamais complètement à sec. Quelques auteurs ont avancé que cette fontaine communiquait avec la mer et ont essayé d'expliquer son intermittence par le flux et le reflux. Cette théorie n'est pas admissible. En voici la véritable explication: L'eau en circulant dans l'intérieur du sol rencontre un réservoir d'où elle ne peut sortir que par un conduit recourbé qui l'amène à la surface de la terre et dont la courbure extrême correspond à la partie la plus haute du réservoir. Ce conduit, dans un temps donné enlève au réservoir plus d'eau que celui-ci n'en reçoit. Par suite de la circulation de l'eau dans l'intérieur de la terre le réservoir se remplit. Quand l'eau monte jusqu'à la courbure de ce conduit celui-ci la déverse à l'extérieur et la source coule à la surface du sol. Après un certain temps le réservoir sera épuisé, le conduit se vide et l'écoulement s'arrête pour recommencer quand le réservoir sera de nouveau rempli. Le conduit recourbé fait l'office d'un siphon et explique l'intermittence

de l'écoulement. L'intermittence durera tant que le niveau de l'eau ne sera pas à la hauteur de la courbure. Pour mettre cette explication scientifique à la portée de tous, notre ancien professeur Mgr Dufourg aujourd'hui Vicaire Général, a bien voulu nous prêter son concours, qu'il agréé ici l'hommage de notre gratitude.

Que le voyageur, quel qu'il soit, se garde bien de boire à la fontaine intermittente, les cruelles souffrances qu'il éprouveraient aussitôt l'empêcheraient peut-être de continuer sa route. Cette eau, d'après une analyse sommaire de M. Bleyne pharmacien se fait remarquer par l'absence d'air, d'acide carbonique, de silicate calcaire et de matière organique; elle laisse à l'évaporation un léger résidu qui est en partie composé de silice. La mauvaise qualité de cette eau n'est due qu'au manque d'air qu'une agitation pourrait leur rendre.»

f. A côté de l'église est une autre fontaine très-abondante. Quoique ses eaux aient les mêmes défauts que celles de la fontaine intermittente elles ne sont pas nuisibles et les gens du bourg n'en emploient guère d'autres. Ces eaux sont molles et pesantes selon l'expression vulgaire. Elles arrivent à la fontaine en passant sous le sol de l'église qui en éprouve une grande humidité.

f. Une source dont les eaux pourraient être utilisées avec avantage à cause de leur excellente qualité se trouve dans les prés à 3 ou 400 m. du bourg sur le chemin de Coulounicix. Elle déborde en hiver et dans les grandes pluies.

L'Abbi Girardeau Curé de Marsac, a fait la description d'un ouragan dont il fut le témoin. Elle est consignée dans les registres paroissiaux conservés aux archives départem.  
« Ad perpetuam rei memoriam. La nuit du  
» le 17 au 18 février de cette année 1784 il a fait  
» un tems plus cruel que j'aye jamais entendu  
» il a fait des éclairs, il a tonné un tonnerre  
» continu et terrible comme dans le plus fort  
» de l'été. Ce qui rendait ce tems si affreux  
» c'était le vent le plus horrible qu'on puisse  
» imaginer, qui a soufflé avec une impétuo-  
» sité, avec une véhémence sans égale depuis  
» 5 à 6 heures du soir jusqu'à 3 ou 4 heures du  
» lendemain 18, non jamais je n'en ai entendu  
» un si fort si continu, qui ait soufflé si long-  
» tems, il me faisait danser dans mon lit,  
» je n'ai jamais eu tant de peur d'être terrassé  
» sous les ruines d'une maison qu'à ces moments,  
» longs et cruels de la nuit, ou je n'ai pas fermé  
» l'œil et où cette maison quoique neuve alloit

et venoit je crois sur ses fondemens. On m'a dit qu'il avoit arraché beaucoup d'arbres, je n'en suis pas surpris, il étoit furieux, il faisoit frémir, sans doute que l'outre qui le renfermoit s'étoit déchirée et qu'en ayant pu se promener depuis longtemps il vouloit s'agiter et faire sauter et danser toutes les créatures au son de ses vilains frémissements, mais enfin celui qui commande à toute la nature lui a ordonné de se taire; il l'a fait, à mon grand contentement de façon qu'à cette heure on n'entend plus qu'un petit zéphir qui badine fraîchement. Girardeau curé.

Il y avait une papeterie, dans la commune de Marsac; elle est mentionnée plusieurs fois par l'abbé Calmon vic. dans les registres de 1679. — Il y avait aussi au XVIII<sup>e</sup>. une fabrique de faïence. (Arch. départ. B 714. 1780) « Plainte du sieur Jean Gontier, bourgeois marchand propriétaire de la fabrique de faïence de Marsac, contre Joachim Perchin, garçon faïencier, qu'il accuse de l'enlèvement de sa fille unique et de vol. »

- Maires de Marsac	Bernis . . . 1853.	Montagut. Marc. 1877.
Tustut Antoine. 1803	Sigeois . . . 1859.	
Chabanas Pierre. 1831	Montagut. 1871.	
Bernis . . . 1843	Courtois 1875.	
Montagut. 1849	Bernis . . . 1876.	

Curés et vicaires de Marsac.

Bourzeys vic. . . 1600.	Saforest . . 1751. 1753.
Villot. vic. . . 1617.	Roche Dominique. 1753. 1779.
Hourtoulle vic. . 1633.	Simon François curé. 1783.
Claude Calmond vic. 1650.	Girardeau curé . . . 1783.
Sabrouille vic. . . 1653.	Tempoux vic. à Périgueux. 1803.
Monfrier, curé . . . 1654.	Gérard Curé . . . 1824. 1827.
Vernat vic. . . . 1654.	Sanfranchi Curé. 1830. 1832.
Bonal vic. . . . 1666.	Seroy Curé . . . . 1832. 1837.
J. Marquet vic. . . 1681.	Jambert Curé . . . 1837. 1839.
Martens curé . . . 1681.	Pépy Curé . . . . 1841. 1846.
Fussier curé. 1683. 1690.	Blanc Curé . . . . 1846. 1849.
Dedroit vic. . . . 1684.	Peytoureau Curé. 1849. 1850.
Molinier, Curé. 1697. 1716.	Roustan Curé . . . 1850. 1851.
Dalby Curé . . . . 1722. 1735.	Blanc Curé . . . . 1851. 1871.
Vignerat curé. . . 1735.	Passerieux Curé. 1872. 1877.
Toussier 1736. . . 1747.	Desqueyrat Curé. 1878.
Roxel . . . . . 1751.	

Les archives de la Dord. rapportent un procès entre le charoier syndic de l'église cathédrale de Périgueux et le sieur Roche prêtre vic. perp. de la paroisse de Marsac, relatif à l'enlèvement de la dime. (Arch. dép. B 532. 1759. 1760)

« (1) Etat de la pop. de la commune de Marsac montant à 460 âmes citoyens actifs soixante quatre et ces pour l'année 1793 et avons signé Pissau maire, Marquet p. syndic.

(Arch. dép. S. 913) « Ce jourdhuy 29 nov. 1792 l'an 1<sup>er</sup> de la républ. sur la réquisition du procureur de la Cure de Marsac nous Jean Sabrie officier municipal accompagné de notre secrétaire greffier en vertu du titre 1<sup>er</sup> de l'art. 6<sup>e</sup> de la loi du 20 9bre dernier nous sommes transportés chez le citoyen Girardeau curé de la paroisse de Marsac... et l'avons sommé de nous exhiber tous les registres de ladite paroisse... et de suite led. Girardeau nous a représenté les registres de baptêmes, sépultures et mariages en trois liasses: de 1616 à 1670; 1699 à 1722; 1728 à 1792. Ayant examiné le registre du Consistoire l'avons trouvé fort en règle... l'avons clos et arrêté... signé de nous et de notre greffier... et l'avons fait apporter à la maison commune »

- Boissel curé constitutionnel (Arch. dép. S. 913).  
« Aujourd'hui 21<sup>me</sup> du mois d'Avril 1793 l'an 2 de la république française environ les deux heures après midy à l'issue de vêpres et bénédiction, les officiers municipaux et habitant de la paroisse de Marsac assemblés dans l'église. Le citoyen Thomas Boissel prêtre a déclaré être envoyé par l'Evêque de Périgueux muni de lettres de desservant qu'il a échubé au corps municipal pour la desserte de la paroisse, en conséquence, il a prêté publiquement le serment porté par les lois des 14 et 25 aoust 1792 et a réclamé qu'il en fut dressé procès verbal sur les registres de la commune... déclarons que sa prise de possession doit partir d'aujourd'hui 21 dudy mois quoique dans l'exercice de desservant depuis le 14 avril comme il paraît par ses lettres signées Fontard ce que nous serions véritable. fait et clos et arrêté à Marsac le même jour... et avons signé. Pecou maire, Marquet proc. sindic. »

« Extrait du procès-verbal de l'assemblée du district de Périgueux relatif à la nomination des Curés en date du 1<sup>er</sup> juillet 1793 l'an 2 de la républ. franc. » « Avert que le citoyen Thomas Boissel a réuni l'unanimité des suffrages et a été nommé Curé de la paroisse de Marsac Collationné au forme ainsi signé. Etienne Elie Deschamps v., Larni s<sup>re</sup>. » - « Vu l'extrait ci-dessus de la nomination du c. Thomas Boissel à la Cure de Marsac je lui ai donné l'institution canonique conformément au Décret. Périgueux le 2 juillet 1793. Signé P. Fontard Evêque Péfont (Aill. Técou) maire, Marquet p. sindic. »

(Arch. de la Dord. S. 913). « Aujourd'hui 17 oct 1793 le Conseil général de la Commune de Marsac assemblé en la chambre ordinaire de nos séances en vertu du décret de la Convention nationale en date du 19 septembre dernier qui

au conseil générale des communes tel qu'il est porté à l'article huit qu'il fixe le maximum ou le plus haut prix respectif des salaires gage main d'œuvre et journalier de travail civil se entendu le procureur de la commune et pris en considération et arrêté que les prix seront fixés jusqu'au mois de septembre prochain comme il sera réglé sy après savoir.

Les domestique a gage ne pourront exceder au dessus de soixante quinze livre pour années Les servantes a gage ne pourront exceder au dessus de quarante cinq livre.

Les manouvrier a main d'œuvre il ne pourront exceder au dessus de une livre cinq sous dicy jusqu'au mois de mars prochain et de puis le mois de mars jusqu'au mois de septembre trente sous par jour.

Les journaliers ne pourront exceder au dessus de quinze sous dicy au mois de mars prochain et de puis le mois de mars jusqu'au mois de septembre une livre par jour et ordonnons que le présent arrêté sera publié afin qu'aucun prétende cause d'ignorance a peine dit estre contraire conformément a la loi.

Fesout maire, Marquet p. syndic, Sabrié municipal.)

B. Laborie escuyer sieur de la Pinerie et de Juidit de Bardon damoiselle conjoints. Parr. Francois Louis de Bardon escuyer seigneur baron de Segonzac, et marraine Marie de Subersac damoiselle de Cinsac. 23 mai 1668. (ont signé) Joseph Laborie père, Segonzac parain, M. de Subersac marraine, B. de Segonzac, De beaultieu de Labois-sière d'Ans, Satour, Joseph Bordeles, J. de Chantemerle, M. de Segonzac, R. de Sanxillon.

(Arch. de la Dord. t. 913) Registre des délibérations de la Commune de Marsac. 7 avril 1792 Inventaire des mobiliers de la maison de la Cave vendue à M. de Bouilhac par M. Sauais émigré.

Marsac, 1292. Scéan appendu à un acte par lequel Borrie dame de Jaisfre (Borria, domina de Jaisfre) épouse de Belhomme, chevalier, vend à Raymond de Marti, bourgeois du Puy-Saint-Front, de plusieurs rentes sur les maynemens de Dagulho, Foschayrene, Filhola, paroisse de Marsac (8 des Calendes d'avril 1292.) Supplément à la sigillographie par M. Phil. de Borredon. N° 562.

Le Puy-Daguillou est aujourd'hui paroisse et commune de Notre-Dame. Une chose à remarquer c'est que la famille Petit-Homme (Lafaye) une des plus marquantes de la commune y est établie on ne sait depuis quelle époque. Près l'abbay du Puy-Daguillou se trouve dans la même commune le hameau de Borrie-Marti.

La commune de Marsac ayant demandé l'augmentation de son territoire, il lui est répondu: Périgueux le 5 juillet 1828. (Le préfet... attendu que la commune de Coulourieix-la-Cité a perdu par sa délimitation avec la commune de Périgueux une étendue territoriale de 346 arpens et que d'ailleurs les limites actuelles des communes de Marsac et de Coulourieix-la-Cité telles qu'elles sont constatées au procès-verbal sont fixes et bien établies... est d'avis que les limites soient maintenues.)

Marsac. (Extrait des nôtres de M. Villepelet arch.) Baptêmes  
Mariages et mortuaires de l'Eglise paroissiale de St Saturnin de Mars.  
1600, 1700, Pierre Chupnac procureur d'off. de la pnté juridiction  
Gabriel de Bascharette écuyer agé de 18 ans, fils de Pierre  
Bascharette écuyer sr de Beaujuy et de Lucrèce Alamignon  
son damoiselle.

François Souis de Saborie fils de Jacques de Saborie écuyer  
sieur de la Pinurie et de Judith de Bardou damoiselle.

Elic Du Saux fils d'Armand du Saux écuyer sgr de la  
Cotte de la pnté de Biras et de Sicarie Terrade de la  
pnté de Bourdeille

- Marianne de Raymond de Sallegourde

1790, 1739. Jean Desvaule, fils de Jean Desvaule et d'E.

lisabeth de Goland du Chau de Sallegourde.

- Mariage de François Gaston de Saborie écuyer sr  
de la Pinurie habitant au bourg de Marsac avec demoiselle  
Marguerite Chalippe du lieu des Anglais fille  
de St Jean de la Cotte. La Franceyrie.

Pierre Mourcin docteur en médecine au village de

Jean Molinier curé de la pnté décédé le 5 avril 1722.

1740, 1790. Bapt. Mariages et Mortuaires de la paroisse

de St Jean de Marsac.

Bapt. de Raymond Estrade; ... Vincent Saborie...

Sepult. de demoiselle Anne Tourtal agée de 75 ans,

decédée au village de Chereuxac laquelle a été

enterrée dans l'Eglise.

M. Dominique Roche agé de 58 ans, enterré dans le

cimetière.

Les registres de Marsac, surtout les anciens, sont

remplis de réflexions particulières du curé, réflexions

intercalées entre les différents actes et qui

sont parfois très originales: Ex.

Ce 17 juin 1677, faisant la procession à Notre Dame

de Vertus le fils du marguillier monta sur mon cheval

et le vin a pied de Couloumier ce qui me fa-

cha fort il ne le faut iames baillier a personne

a mener etc.

Ce 20 aoust (1679) la fièvre macablant jay mis

de l'ouïon a mes oreilles... Périgueux tu ne m'est

pas heurreux quand jay la fièvre.

Extrait des registres paroissiaux (Mairie de M.)

Bapt. de Maxeaublanc filhe de Petit de Maxeaublanc  
et d'Anne Montillaud. 1600.

B. de Pierre Bonnet fils de Jehan Bonnet menuisier  
et de Peyronne Nadale Parrain Pierre Benoist  
écuyer sieur de Laubresset, marie Jehane Bronliet  
(Le parain a signé Manou) le 7bre 1600.

B. de Marie Castain filhe n. et l. de Huguet Castain  
et Sicarie Lamothe Parrain François de Makanam  
écuyer 29bre 1600.

B. de Jehan Chastenet fils de Siquère du Chastenet  
et Catherine Chauvin, parain Jehan Benoist cha-  
noyne de l'eglise cathédrale de la Cité de Périgueux,  
marie Jehane du Chastenet. 10 xbre 1600.

B. Franegis du Chastenet fils de Jehan du Chas-  
tenet et Leonard Colin; parain Pierre Benoist  
écuyer sieur de Laubresset, marie Catherine  
Chauvin (Le parain a signé de Laubresset) 17 xbre 1600.

B. de Anne Chauvain filhe de Fouillon Chauvain  
et de Jehan Charrière; par. Jehan Benoist chanoi-  
ne. 1600.

B. de Leonard Bonnet fils de Jehan Bonnet. ... 1601.

B. de Jehan Gadaud filhe de Pontou Gadaud et  
Peyronne Deschamp. 1601.

B. de Gabriel de Bascharette écuyer agé de 18 ans  
fils n. et l. de Pierre de Bascharette, écuyer sieur  
de Beaujuy et de Lucrèce Alamignon damoiselle  
Parain Messire Gabriel de Raymon écuyer seigneur  
de Vignoles, Sallegourde etc, marie Marthe de  
Raymond dame de Chantoraac. 15 aout 1644.

B. Laborie escuyer sieur de la Pinerie et de Judit  
de Bardou damoiselle conjoints. Par: Francois  
Louis de Bardou escuyer seigneur baron de  
Segonzac, et marraine Marie de Subersac damoi-  
selle de Cinsac. 23 mai 1668. (ont signé) Joseph  
Laborie père, Segonzac parain, M. de Subersat  
marrain, B. de Segonzac, Debeaulieu de Labois-  
sière d'Ans, Satour, Joseph Bordes, J. de Chante-  
merle, M. de Segonzac, R. de Sanzillon.  
(Arch. de la Dord. L. 913), Régistre des délibéra-  
tions de la Commune de Marsac. 7 avril 1799  
Inventaire des mobiliers de la maison de la  
Cave vendue à M. de Bouilhac par M. Sauais  
émigré.

SHAP - Fonds Pommarède